

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE**

CONSEIL GÉNÉRAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ÉCONOMIE

Service de l'Aménagement Durable

A R R Ê T É 2013. 176

Modifiant la composition de la Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL

des ARDENNES

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le Code de l'Environnement,
- VU l'article L 541-14 du Code de l'Environnement,
- VU le décret n° 2005-1472 du 29 novembre 2005 modifiant le décret n° 96-1008 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- VU la délibération du Conseil Général du 12 juin 2006,
- VU l'ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne dans le domaine des déchets,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 juin 2011,
- VU le décret du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets,
- VU la proposition de Monsieur Jean-Luc SAUBLET, Directeur Régional de l'ADEME Champagne-Ardenne, en date du 16 janvier 2013,
- VU la proposition de Monsieur Maurice THEAUD, Président de l'association Les Entrepreneurs de la Filière Déchet (ex Groupement National des PME du Déchet et de l'Environnement), en date du 12 mars 2013,
- SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX,

ARRETE

ARTICLE 1er : - La Commission Consultative chargée du suivi du Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés est désormais modifiée, selon l'ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010, en Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

La présidence de la Commission Consultative chargée de l'élaboration et du suivi du Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux est assurée par le Président du Conseil général des Ardennes ou de M. Pierre CORDIER, son représentant.

Cette Commission Consultative instituée par délibération du Conseil Général du 12 Juin 2008 est composée de la façon suivante :

- a) Monsieur le Président du Conseil général des Ardennes ou son représentant
- b) Monsieur le Préfet du Département ou son représentant
- c) Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne ou son représentant
- d) Représentants du Conseil général des Ardennes

Titulaires	Suppléants
M. Pierre VERNEL	M. Joseph AFRIBO
M. Thierry DEGLAIRE	M. Abellino POLETTI
M. Claude WALLENDORFF	Mme Evelyne WELTER
M. Hugues MAHIEU	M. Gérard DRUMEL
M. Benoît SONNET	M. Erik PILARDEAU

- e) Représentants des communes ou des groupements de communes exerçant des compétences en matière d'élimination des déchets ménagers et désignés par les associations des Maires

Association des Maires du Département des Ardennes

Titulaire : Monsieur Francis SIGNORET - Maire de Grandpré - Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Suppléant : Monsieur Guy JOSEPH – Maire de Beaumont en Argonne – Vice-Président de la Communauté de Communes des Trois Cantons.

Union des Maires des Ardennes (UNIMAIR)

Titulaire : Monsieur Philippe DECOBERT - Maire de Aiglemont - représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières.

Suppléant : Monsieur Jean-Philippe GUENARD – Adjoint au Maire de Aiglemont - représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières.

- f) Chefs des services déconcentrés de l'Etat

Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant.

Le Chef de l'unité territoriale des Ardennes de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant.

g) Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne ou son représentant

h) Représentant de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Direction Régionale de Champagne-Ardenne

Titulaire : Monsieur Antoine CHIRON - Ingénieur Secteur Déchets Ménagers – Direction Régionale de Champagne-Ardenne.

Suppléant : Madame Céline SCHEUER – Ingénieur Urbanisme-Consommation Durable-Déchets - Direction Régionale de Champagne-Ardenne.

i) Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, de Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes

Titulaire : Monsieur Stéphane VAUCHE.

Suppléant : Monsieur Géraud SPIRE.

Chambre d'Agriculture des Ardennes

Titulaire : Monsieur Joël GOBRON.

Suppléant : Monsieur Claude VINGTDEUX.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes

Titulaire : Madame Valérie VIANA.

Suppléant : Monsieur Régis LEFEVRE.

j) Représentants des organisations professionnelles concourant à la production et à l'élimination des déchets et représentants des organismes agréés en application du décret du 1er avril 1992

Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE)

Titulaire : Monsieur Marc DASSONVILLE – Directeur Opérationnel d'Agence Marne/Ardennes de la société VEOLIA Propreté.

Suppléant : Monsieur Laurent MOREAU – Chef de Centre de la société SITA Dectra pour les Ardennes.

Les Entrepreneurs de la Filière Déchet

Titulaire : Monsieur Laurent ISORE – Membre de l'Association Les Entrepreneurs de la Filière Déchet.

Suppléant : Madame Guénola GASCOIN – Membre de l'Association Les Entrepreneurs de la Filière Déchet.

ECO Emballages

Titulaire : Monsieur Christophe NEUMANN - Responsable Régional Est.

Suppléant : Madame Catherine METILLE - Chef de secteur région Est.

ADELPHÉ

Titulaire : Mme Anne-Claire PALUD – Chef de projets régional Est.

Suppléant : Monsieur Dominique SIMON – Directeur Général.

k) Représentants d'associations agréées de protection de l'environnementAssociation « Nature et Avenir » à Rethel

Titulaire : Monsieur Michel LAURENT – Membre de l'Association.

Suppléant : Monsieur Jean-Paul DAVESNE – Président de l'Association.

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Titulaire : Mme Claude Marylène HEMMERT – Membre de l'Association.

Suppléant : Monsieur Charles BRETON – Président de l'Association.

l) Représentants d'associations agréées de consommateursUFC 08 QUE CHOISIR à Charleville-Mézières

Titulaire : Madame Françoise POSTEL - Vice-Présidente de l'Association.

Suppléant : Madame Odile MOUCHET – Membre de l'Association.

Familles Rurales des Ardennes

Titulaire : Monsieur William LEGROUX – Membre de la fédération.

Suppléant : Madame Ginette CORNET – Membre de la fédération.

ARTICLE 2 : - Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service de l'Aménagement Durable.

ARTICLE 3 : - Le présent arrêté sera publié au recueil administratif des actes du Conseil général des Ardennes.

ARTICLE 4 : - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres titulaires et suppléants de la Commission Consultative.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le

- 5 JUIN 2013


Benoît HURÉ

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ECONOMIE

Service de l'Aménagement Durable

ARRÊTÉ 2013.184

renouvelant la composition de la

Commission Départementale d'Aménagement Foncier

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL
des ARDENNES

- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
 - VU le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier et rural,
 - VU les articles L121.8 et L121.9 du Code Rural,
 - VU l'arrêté du 23 octobre 2006 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,
 - VU les arrêtés des 6 septembre 2007, 14 octobre 2008, 18 novembre 2010 et 13 mai 2011 modifiant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,
- VU la délibération du Conseil général du 31 mars 2011 désignant les délégués du Président du Conseil Général au sein des Commissions d'Aménagement Foncier, suite aux élections cantonales de mars 2011,
- SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La Commission Départementale d'Aménagement Foncier est modifiée comme suit :

1) Président

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Mme Raymonde PAQUIS Commissaire enquêteur	Mr Jean-Louis MARCEAU Commissaire enquêteur

2) Conseillers généraux et maires de communes rurales

A. Conseillers généraux

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mr Marc LAMENIE Mr Pierre VERNEL Mr Abellino POLETTI Mr Gérard DRUMEL	Mr Guy CAMUS Mr Thierry DION Mme Elisabeth FAILLE Mr Erik PILARDEAU

B. Maires de communes rurales

B₁. Association des Maires du Département des Ardennes

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Mr Robert BOCQUILLON Maire de PUISEUX	Mr André MALVAUX Maire de PAUVRES

B₂. Union des Maires des Ardennes (UNIMAIR)

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Mr Gérard CALVI Maire d'HOULDIZY	Mr Philippe CANOT Maire de SECHEVAL

3) Personnes qualifiées

- Mr Alain GUILLAUMIN, Directeur Général des Services Départementaux ou son représentant, Mr Fabrice OGIER, Directeur Général Adjoint,
- Mme Maryse LAUNOIS, Directrice Départementale des Territoires ou son représentant, Mme Isabelle LOREAUX,
- Mr Arnaud GONDA, Chef du Service de l'Aménagement Durable ou son représentant, Mme Stéphanie MARTIN,
- Mr Sylvain SEIGNEUR, Directeur des Routes et Infrastructures ou son représentant, Mr Quentin NOAILLON,

- Mme Laurence GAUDET-LHUILLIER, Chef du Service du Patrimoine ou son représentant, Mr Jean Luc HIBLOT,
- Mr Jean-Louis PELZER, Vice-Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

4) Représentant de la Chambre d'Agriculture

- Mr Sébastien LORIETTE, Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant Mr Pierre DEMISSY (CHARDENY).

5) Représentants de la Fédération ou de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et de l'Organisation Syndicale Départementale des Jeunes Exploitants Agricoles les plus représentatives au niveau national

5 a) Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

- Mr Philippe BAUDET (SAINT-FERGEUX), Président de la FDSEA ou son représentant, Mr Thierry BOSSERELLE (SEDAN).

5 b) Représentant des Jeunes Agriculteurs

- Mr Frédéric LOUIS (SAINT LOUP EN CHAMPAGNE), Président des Jeunes Agriculteurs ou son représentant, Mr Damien CORDIER (VILLERS LE TILLEUL).

6) Représentant des Organisations Syndicales d'Exploitants Agricoles représentatives au niveau départemental

6 a) Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

- Mr Thierry HUET (CHATEL CHEHERY).

6 b) Représentant des Jeunes Agriculteurs

- Mr Pascal RONSIN (SORBON).

6 c) Représentant de la Coordination Rurale des Ardennes

- Mr Daniel COURTAUX (LA FERTE SUR CHIERS).

7) Représentant de la Chambre des Notaires des Ardennes

- Maître Jean-Louis BOHN, Vice-Président – Ardennes de la Chambre Interdépartementale des Notaires ou son représentant, Maître Pascale GUERIN, Notaire à ATTIGNY.

8) Représentants des propriétaires bailleurs, propriétaires exploitants et exploitants preneurs

Propriétaires bailleurs :

Titulaires

Mr Luc RATHUEVILLE
(LEFFINCOURT)

Mr Joël LESURE
(JUNIVILLE)

Suppléants

Mr Robert HENON
(ARREUX)

Mr Yves TROCHAIN
(MAUBERT FONTAINE)

Propriétaires exploitants

Titulaires

Mr Jérôme COUSIN
(BLOMBAY)

Mme Catherine CHARLIER
(LAUNOIS SUR VENCE)

Suppléants

Mme Chantal FLORENTIN
(IMECOURT)

Mr Vincent FLEURY
(MONTHOIS)

Exploitants preneurs

Titulaires

Mr Alain SAMYN
(ARNICOURT)

Mr Jean-Yves JONET
(EUILLY ET LOMBUT)

Suppléants

Mr Jacky TASSOT
(POIX-TERRON)

Mr Sébastien DUANT
(GIVRON)

9) Représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages

Titulaires

Mr Jean-Marie SOGNY
Membre de l'Association
Nature et Avenir

Mr Jean-Pierre PENISSON
Président de la Société d'Histoire
Naturelle des Ardennes

Suppléants

Mr Nicolas HARTER
Membre du REgroupement
des Naturalistes ARDennais

Mr Alain AUROUX
Administrateur de la Fédération
Départementale des Chasseurs
des Ardennes

ARTICLE 2 : Lorsque les décisions prises par la Commission Communale ou Intercommunale dans l'un des cas prévus aux articles L.121-5 et L.121-5-1 du Code Rural sont portées devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, celle-ci est complétée par les membres suivants :

- 1) Mr Patrice BONHOMME, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CHALONS EN CHAMPAGNE) ou son représentant Mr Régis DROUHIN (CHARLEVILLE-MEZIERES)
- 2) Mr Philippe COTRET (CHARLEVILLE-MEZIERES), représentant de l'Office National des Forêts
- 3) Mr Hubert BALSAN (MATTON CLEMENCY), Président du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ou son représentant Mr Antoine DE POUILLY (CORNAY)
- 4) Propriétaires forestiers

Titulaires

Mr Bruno THIERION DE MONCLIN
(NANTEUIL SUR AISNE)

Mr Didier LAMPSON
(SEMIDE)

Suppléants

Mr Jean Claude HANIQUE
(VILLERS SEMEUSE)

Mme Hélène LESIEUR-JUBERT
(WARCQ)

- 5) Maires ou délégués communaux élus par les Conseils Municipaux représentant les communes propriétaires de forêts relevant du régime forestier

Titulaires

Mr Guy JOSEPH
Maire de BEAUMONT EN ARGONNE

Mme Martine DESCARTES
Maire de LA NEUVILLE AUX JOUTES

Suppléants

Mr Jean-Marie MARTIN
Maire adjoint de REVIN

Mme Christiane DHONT
Maire adjoint de VIREUX WALLERAND

ARTICLE 3 : La Commission Départementale d'Aménagement Foncier a son siège à l'Hôtel du Département.

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier est assuré par un agent des Services du Conseil général. La Commission peut appeler à titre consultatif toute personne dont il lui paraît utile de recueillir l'avis.

ARTICLE 6 : L'arrêté du 13 mai 2011 est annulé.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Président de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 11 juin 2013



Benoît HURÉ

A R R Ê T É

modifiant la composition de la Commission Locale d'Information (CLI)
auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL
des ARDENNES

Vu le décret 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information (CLI)
auprès des installations nucléaires de base,

Vu l'arrêté départemental en date du 24 mai 1982 portant création d'une Commission Locale
d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de CHOOZ,

Vu l'arrêté n° 2008-380 du 12 décembre 2008 portant sur la composition de la Commission
Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ,

Vu les arrêtés des 15 avril 2011, 3 mai 2011 et 25 août 2011 modifiant la composition de la
Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de
CHOOZ et l'arrêté du 31 août 2012,

Vu la demande de l'association «groupement des industriels de la maintenance de l'Est» en
date du 25 mars 2013.

A R R Ê T É

ARTICLE 1er : La composition de la Commission Locale d'Information auprès du Centre
Nucléaire de Production de CHOOZ est complétée ainsi :

4. Collège des Personnes qualifiées et des représentants du monde économique

- Monsieur le Gouverneur de la Province de NAMUR ou son Représentant,
- Monsieur Sébastien LORIETTE, nouveau Président de la Chambre d'Agriculture des
Ardennes,
- Monsieur Géraud SPIRE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des
Ardennes,
- Monsieur Roger-Pierre DURRACQ, Représentant de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat des Ardennes,
- Colonel Nicolas BLERIOT, Commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental
des Ardennes,
- Colonel Jean-Jacques GUIBAUD, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours des Ardennes,
- Monsieur Fabrice CAMAIONI, Représentant de l'Ordre des Pharmaciens des Ardennes,
- Monsieur Jean VERLAINE, Consultant,
- Madame Odile DE BARROS, Directrice de l'Association Radio Fugi.

Nouveau membre :

- Monsieur Julio OTERO, Représentant de l'association «groupement des industriels de la
maintenancé de l'Est»

ARTICLE 2 : Le présent arrêté modificatif sera notifié à Monsieur Julio OTERO et à
Monsieur le Préfet des Ardennes et publié au recueil des actes administratifs du
département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, signé le 4 juin 2013 par le Président du Conseil Général
des Ardennes, Monsieur Benoît HURÉ

Pour ampliation, le Président de la C.L.I. de CHOOZ, Marc
LAMENIE

